

INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES STAGES AGRIVIVA

ARRIVEE

Prenez suffisamment de temps pour les jeunes stagiaires. Il est important de commencer par une visite de la ferme au cours de laquelle vous rendrez votre stagiaire attentif aux différents dangers. N'oubliez pas que beaucoup de jeunes n'ont encore jamais vu une ferme de l'intérieur et n'ont encore jamais eu à s'occuper d'animaux tels que vaches ou chevaux. Ne vous étonnez pas s'ils manifestent certaines craintes au début.

Dès l'arrivée, expliquez aussi le déroulement de la journée avec les heures des trois repas, le genre de travaux prévus et le temps libre. Dites-leur aussi quelles sont les règles en vigueur dans votre famille et auxquelles le stagiaire devra se tenir, notamment concernant l'utilisation du téléphone, l'accès à Internet, la télévision, etc.

UTILISATION DU NATEL, DU TELEPHONE, LA TELEVISION ET D'INTERNET

Tous les stagiaires sont informés du fait qu'il est interdit de téléphoner et d'écrire des SMS pendant le temps de travail. Non seulement cela dérange, mais cela peut aussi être dangereux. Il va de soi que pendant leur temps libre, les jeunes peuvent utiliser leur natel.

Nous avons aussi indiqué aux stagiaires qu'ils ne pouvaient utiliser votre téléphone et votre accès à Internet qu'avec votre accord et contre remboursement des frais. Il convient donc de fixer un prix raisonnable pour ces prestations. C'est à vous aussi de décider si le stagiaire a le droit ou non d'utiliser un PC, tout comme tout ce qui concerne l'utilisation de la télévision.

TABAC

Nous informons les jeunes du risque élevé d'incendie dans une ferme et du fait qu'ils doivent convenir avec vous de l'endroit où ils ont droit de fumer. Il est donc important de leur donner des consignes claires concernant les heures et les lieux où il est permis de fumer.

TEMPS DE TRAVAIL

La durée maximale de travail hebdomadaire est de 39 heures par semaine.

Les dimanches et jours fériés sont chômés et si ce n'est pas possible, le jeune a droit à au moins un jour de congé par semaine. Si les circonstances l'exigent, le stagiaire peut aussi être appelé à travailler les dimanches et jours fériés. Veuillez discuter ensemble de l'horaire de travail. Les stagiaires ont droit à une pause d'une heure à midi.

PAYEMENT DE L'ARGENT DE POCHE

En règle générale, les stagiaires reçoivent leur argent de poche à la fin du stage. Si ce dernier dure plusieurs semaines et que le stagiaire en exprime le désir, l'argent de poche peut aussi être versé à la fin de chaque semaine.

En plus du couvert et du logis, les jeunes reçoivent de votre part de l'argent de poche d'un montant de 45 Euros par semaine.

DECOMPTE DE L'ARGENT DE POCHE ET EVALUATION DU STAGE

À la fin du stage, vous remplissez avec le stagiaire le formulaire de décompte de l'argent de poche sur lequel vous indiquez l'argent de poche versé. Le décompte doit être signé par vous et par le stagiaire. Il doit ensuite être envoyé sans délai à votre office de placement.

Pour chaque stage, vous recevrez une feuille d'évaluation dans laquelle vous pouvez consigner vos impressions. Les renseignements fournis seront traités confidentiellement et serviront à assurer la qualité de notre

service. D'avance, nous vous remercions de nous renvoyer la feuille d'évaluation dûment remplie en même temps que le décompte d'argent de poche.

SECURITE A LA FERME

La vie à la ferme promet d'être une expérience passionnante, avec de nombreux défis. Mais sur une exploitation agricole, il y a également des dangers, avec des mesures de sécurité correspondantes ; celles-ci doivent absolument être respectées. Nous avons rédigé à l'intention des jeunes une brochure expliquant les dangers potentiels et comment les éviter. Les jeunes reçoivent cette brochure avec la confirmation du stage.

PROBLEMES RELATIONNELS

Lorsque des personnes se rencontrent, il peut y avoir des problèmes ou des difficultés. Si tel est le cas, notamment lorsque le stage ne se déroule pas au mieux (manque de motivation, comportement inadéquat, etc.), parlez-en avec le stagiaire. Si la situation devient intolérable, vous avez le droit, en tant que famille d'accueil, d'interrompre le stage et de renvoyer le jeune chez lui avant la date prévue. Si vous avez des doutes, prenez contact avec l'office de placement qui est à votre disposition pour vous conseiller. Il est cependant important que vous en discutiez préalablement avec le stagiaire et que vous en informiez ses parents ou la personne de contact. Si vous mettez un terme au stage, annoncez-le à votre office de placement.

MALADIE ET ACCIDENT

L'organisation Agriviva a conclu un contrat d'assurance conforme à la loi sur l'assurance-accidents (LAA) de la Suisse. Tous les stagiaires d'Agriviva sont assurés pendant la durée de leur séjour contre les accidents professionnels et non professionnels. Vous n'avez par conséquent pas besoin de conclure une assurance accidents séparée pour vos stagiaires Agriviva. En cas de maladie, ils restent couverts par leur caisse-maladie normale. L'organisation Agriviva a conclu une assurance responsabilité civile pour les dommages qu'un participant pourrait occasionner à des tiers pendant son stage. Cette assurance intervient de façon subsidiaire au cas où, ni l'assurance responsabilité civile d'entreprise, ni l'assurance responsabilité civile privée ne couvriraient le sinistre. Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que cette RC ne couvre pas les dommages survenus avec un véhicule conduit par le stagiaire.

Veillez annoncer immédiatement les accidents au Secrétariat central d'Agriviva, tél. 0041 52 264 00 30.

RESPONSABILITES

Pendant la durée du stage, le devoir de surveillance des mineurs vous incombe. Si un stagiaire quitte la ferme sans que vous en soyez informé, vous devez en informer immédiatement les parents ou la personne de référence. Si vous ne pouvez les atteindre, prenez contact avec la police et l'antenne compétente.